

CLDR Héron Compte rendu de la réunion de CLDR du 26 août 2026 Avant-projet écoles de Surlemez

Membres de la CLDR présents : 13 personnes : Jean-Philippe BILLE, Valérie BLERET, Carine CLERISSE, Françoise COLLARD, Anne DESMET, Dominique DELCOURT, Murielle DELCOURT, Hélène FERON, Valérie FRIPPIAT, Guy GONNE, Joris HEIRBAUT, Bénédicte MARLIER, Lidvine WEBER

Excusés : 4 personnes : Eric HAUTPHENNE, Mathieu LAMBERT, Huguette SCHEPERS, Martine VANDENBOSCH

Pour la Commune : Isabelle EBROIN – agent-relais de l’Opération

Pour la FRW : Marc VAN DEN BROECK, agent de développement

La présentation utilisée en réunion peut être consultée à l’adresse suivante :
<https://bit.ly/260826HéronPPTCLDR>

Ordre du Jour :

- Aménagement des Ecoles de Surlemez – présentation de l’Avant-Projet
- Maison rurale de Waret-l’Evêque : compte-rendu de la réunion du 24/08
- Aménagement de la place Fayat : suivi de projet
- Divers

Marc VAN DEN BROECK présente l’ordre du jour et s’enquiert des éventuels commentaires concernant le compte-rendu de la réunion du 25 novembre 2025. Il est approuvé à l’unanimité et sera placé sur le site communal.

Un participant souhaite être informé de l’avancement du projet de mobilité douce le long de la Chaussée de Wavre. L’idée avait été proposée de profiter des nouvelles liaisons construites lors de l’implantation des éoliennes ou lors de la construction de l’autoroute de l’eau.

Marc reconnaît que ce point lui est sorti de la tête et qu’il n’en a pas assuré le suivi. Il propose d’organiser un GT qui fera le point sur les différents scénarios envisagés. Lidvine WEBER, qui a entre autres comme responsabilité la mise en œuvre du plan communal de mobilité (PCM), indique qu’au niveau de l’administration communale, le projet est toujours bien d’actualité.

Il est vrai que la Commune a pu obtenir de la SWDE certains aménagements lors des travaux de renouvellement des conduites de distribution d’eau à Héron. Cependant, elle mise plutôt sur les contacts bisannuels et prochaines rencontres avec le SPW-MI pour faire avancer le

projet. Le SPW a informé la Commune qu'un projet d'aménagement cyclable le long de la chaussée de Wavre est inscrit dans leur programme d'interventions. Actuellement, aucun délai n'est fixé. Toutefois, Marie-Laurence Jacquerye et Lidvine s'engagent à préparer un dossier concret et à le représenter lors de chaque réunion de la CPSR (voir CR du 11/02/2026) dont la prochaine se tiendra en octobre de cette année.

On fera donc le point après cette réunion, et on décidera à ce moment s'il est nécessaire de faire travailler la CLDR sur cette thématique.

1. Présentation de l'avant-projet d'aménagement des abords des écoles de Surlemez.

Pour rappel, plusieurs esquisses ont déjà été présentées à la CLDR, et le problème principal qui a empêché ce projet d'avancer était d'ordre financier. En effet, il a été évalué à plus d'un million d'euros alors que le subside maximum que la Commune pouvait espérer du Développement Rural est de 400.000 €.

La Commune n'ayant pas les moyens de financer seule la différence, les pistes de réduction de coûts proposées par le bureau d'étude ne permettant pas de réduire drastiquement le montant total, et l'échéance de 24 mois exigée par le Développement Rural pour remettre le projet définitif se rapprochant rapidement, le Collège a envisagé abandonner le projet.

Ce n'est que lorsque la Commune a appris qu'elle pouvait bénéficier de la requalification des montants perçus dans le cadre du droit de tirage PIMACI 2022-2024 en financement général libre d'affectation, que le projet a été réactivé. La Commune a rapidement sollicité et obtenu de la Ministre une prorogation pour pouvoir remettre son dossier définitif le 25 juin 2027 au plus tard. Elle a parallèlement relancé le travail du bureau d'étude.

Grâce aux subsides, et au phasage temporel du projet, il semble aujourd'hui possible de le réaliser. Lidvine passe en revue les postes qui ont été modifiés pour réduire les coûts et explique que l'aménagement du parc sera réalisé dans une seconde phase, en partie par le service Travaux de la Commune.

Elle réexplique aux participants l'historique du projet, les objectifs poursuivis et les aménagements proposés qui n'ont pas fondamentalement changé depuis les premières présentations.

Marc insiste quant à lui sur le timing à respecter et les nombreuses étapes encore à parcourir. Rien que l'obtention du permis d'urbanisme nécessitera au moins 6 mois, et il n'y a à ses yeux réellement pas de temps à perdre.

Il propose donc à la CLDR de se prononcer en séance pour que l'avant-projet soit présenté sans tarder au comité d'accompagnement.

La CLDR donne son accord à la poursuite du projet, mais sous conditions.

Elle souhaite en effet que, préalablement à la finalisation du projet définitif, lui soit présenté un aménagement garantissant la sécurité des enfants et délimitant clairement le parc. Ils estiment les propositions actuelles insuffisantes et attendent du bureau d'étude des solutions créatives pour répondre à ce besoin. Ils ne veulent pas, par exemple, que les enfants se retrouvent comme en prison, parqués derrière du grillage.

A côté de cette remarque principale, d'autres points sont soulevés par les participants :

- S'est-on assuré que les riverains étaient conscients que dans certains cas, ils ne pourraient stationner leur véhicule devant chez eux ?
- Les arbres qui seront plantés, principalement sur la voirie et dans les zones de stationnement sont particulièrement fragiles et devront faire l'objet d'une attention particulière pour assurer leur survie ;
- Le petit car de l'école St-François doit pouvoir déposer les enfants face à l'école sans que le chauffeur doive sortir de son véhicule ;
- Le giratoire envisagé va nécessiter de « grignoter » une partie du Parc et d'abattre certains arbres existants. Il faudra veiller à maintenir des poches de fraîcheur dans le parc.
- On pourrait profiter des canalisations existantes lors de la démolition du presbytère pour installer une fontaine à eau potable, bien utile dans le cas des étés caniculaires comme celui de 2026.
- Des participants demandent s'il est envisageable de créer des cheminements spécifiques pour les usagers faibles le long de la voirie.
 - o Marc explique que dans ce cas, on s'écarte du concept *d'espace partagé et de rencontre*, et que le subside sera alors diminué de 100.000€
- Les plantations, dévoiements et rétrécissement de voiries ont pour but de casser les lignes droites, empêcher une vue trop dégagée, le tout afin d'inciter les automobilistes à réduire leur vitesse. Les emplacements exacts des différents éléments devront toutefois faire l'objet d'une réflexion approfondie par rapport à la présentation.
- Vérifier si le positionnement de la noue est adéquat ; elle était prévue pour collecter les eaux de pluie de la toiture de l'église

Isabelle explique que l'on est bien au stade « avant-projet » et que toutes les remarques récoltées, tant auprès de la CLDR, que de la CCATM, des riverains et des écoles, seront soumises au bureau d'étude qui en vérifiera la faisabilité, tant d'un point de vue technique que budgétaire, ou justifiera les raisons pour lesquelles il préfère les écarter. En outre, l'avis du Collège communal devra être sollicité afin de s'assurer du respect des engagements budgétaires de la Commune, cette dernière ayant déjà investi un montant de 320.000 € dans le cadre de ce projet, notamment pour l'acquisition du terrain.

Des réunions de consultation avec des acteurs de terrain sont également organisées fin septembre et début octobre (telles les SPW MI, La Police, le TEC, la zone HEMECO) afin de d'obtenir leurs recommandations quant à cet avant-projet.

2. Maison rurale de Waret-l'Evêque – compte rendu de la rencontre du 24 août

Ce lundi 24/08 s'est tenue une réunion à laquelle ont participé des représentants de la Commune, de la CLDR, de la Fabrique d'église et le directeur du Service des presbytères de l'Evêché de Liège.

L'objectif était de trouver un terrain d'entente pour pouvoir avancer sur le projet de Maison rurale souhaitée par les habitants du village.

La discussion a été positive et tous les participants ont souligné la qualité du projet de Maison rurale et leur souhait de pouvoir le soutenir.

On le sait, la pierre d'achoppement est la propriété du bien et le statut du presbytère. Tant la Commune que la Fabrique en réclament la propriété, sans pouvoir produire de document qui

l'atteste de manière univoque. Le seul moyen de trancher le litige est de le soumettre au jugement du tribunal de 1^{ère} instance, procédure à la fois longue et couteuse.

Dans l'état actuel des choses, on peut obtenir un financement de 80% du Développement Rural, avec un subside maximum de 680.000 €. La politique actuelle du Gouvernement wallon a plutôt tendance à réduire drastiquement toutes les aides accordées aux communes, et il est souhaitable de sécuriser rapidement les engagements à travers une demande de convention. La voie judiciaire n'est donc pas recommandée.

Or, pour que la Commune puisse introduire une demande de convention, il faut qu'elle soit propriétaire du lieu et du bien sur lequel on intervient, ou à tout le moins disposer d'un droit réel accordé par le propriétaire.

Ce qui ne facilite pas les choses. Admettons que la Fabrique accorde un bail emphytéotique à la Commune. En l'acceptant, la Commune admet implicitement que la Fabrique est propriétaire, ce qu'elle ne souhaite pas faire. Et de toutes manières, pour faire rédiger ce bail par un notaire, la Fabrique devrait prouver qu'elle est propriétaire, ce qu'elle n'est pas en mesure de faire.

Une solution à cet imbroglio pourrait être de passer par une convention tellement spécifique qu'elle ne rentre dans aucune catégorie connue et est dénommée *sui generis* (de son propre type, ou unique).

Celle-ci devrait naturellement être soigneusement réfléchie et rédigée par des juristes spécialisés en la matière, mais en gros, les deux parties s'y engageraient à soutenir le projet, quelle que soit l'issue du différend qui les oppose.

Au travers de cette convention, la Commune s'engage à mettre à disposition de la Fabrique d'Eglise un local dans le nouveau bâtiment pour y tenir ses réunions et y entreposer ses archives.

De son côté, la Fabrique d'Eglise s'engage à octroyer un « droit réel » à la Commune lui permettant de mener à bien le projet de Maison rurale.

Cette convention sera nécessaire pour que l'Evêque procède à la désaffectation du bien (procédure pour une fois très rapide), étape nécessaire pour que nous puissions entreprendre la démarche de demande de subvention en Développement rural.

La Commune et la Fabrique se coordonneront donc pour décider ensemble des modalités que pourrait prendre cette convention et informera la CLDR des choix retenus.

3. Aménagement de la Place Fayat

De ce côté, les choses avancent bien. L'entreprise chargée des travaux est désignée et le dossier d'attribution a été approuvé par l'administration régionale et la tutelle.

Les travaux devraient commencer rapidement, au plus tard début novembre, pour une durée de 150 jours ouvrables (hors congés et intempéries).

On espère donc une inauguration à l'automne 2027.

4. Divers

Un montant de 70.000€ a été accordé à la Commune dans le cadre de l'Appel à Projets « Végétalisation à l'échelle d'un quartier ».

Il sera utilisé pour déminéraliser 250 m² de la cour de l'ancienne école de Héron qui abrite, entre autres, la bibliothèque, la salle communale ou l'antenne de la MJ Hécowala. Les surfaces seront désimperméabilisées, des plantations réalisées et du mobilier urbain installé pour en faire un espace public agréable accessible à la population.

Si possible, la CLDR souhaiterait que la Commune entreprenne une démarche similaire au niveau du Héromnisports où le manque de végétation rend les lieux peu agréables en période de fortes chaleurs.

Françoise souhaiterait enfin que ces aspects de fraîcheur en période de canicule soient intégrés dans la fiche projet concernant la Maison rurale de Waret-l'Évêque tant en ce qui concerne les extérieurs que l'aménagement du bâtiment proprement dit. La CLDR trouve l'idée intéressante et propose qu'on rajoute également une fontaine extérieure, comme celle proposée pour le parc de Surlemmez.

Marc adaptera donc la fiche projet en ce sens (en plus des remarques déjà formulées lors de la réunion de février dernier) au moment d'organiser la réunion de coordination, première étape de la demande de convention.

Pour le secrétariat de la CLDR,
Marc VAN DEN BROECK

*Pour toute remarque concernant ce compte rendu,
vous pouvez contacter Marc Van den Broeck (Fondation Rurale de Wallonie)
au n° 019/58.93.27 ou par courriel m.vandenbroeck@frw.be
ou Isabelle Ebroin (agent relais de l'Opération) au 085/713 981 ou isabelle.ebroin@heron.be*
